



Carte de séjour besoin de savoir

Par **tatino zino**, le **15/01/2017** à **22:07**

Bonsoir

j'ai une question et j'aimerais bien avoir une réponse si quel-qu'un il sais bien-sur .
enfaîte ça fais presque 14 ans que je vie en France et je sais que dans la lois française pour un citoyen algérien qui vie pendant 15 ans sur le sol français en situation irrégulière il la le droit d'avoir sont titre de séjour (une carte de résidence vie privé et familiale)
Mais cette fois que moi en 2016 j'ai déposé un dossier maladie et j'ai obtenu une carte de séjour d'an et hmd j'ai partie en Algérie pour voir ma famille pendant 14 ans d'absence ..
Ma question est : ce pendant que la préfecture elle la pas accepté de renouveler mon titre de séjour a ce que je peut déposé un autre dossier (dossier de 15 ans de présence sur le sol français) ou la préfecture elle va refusé ma demande .vu que je suis sortie de la territoire français
J'ai besoin d'une réponse je suis perdu merci a tout le monde